

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

MARDI 13 AVRIL 2020 à 18 HEURES
120 ROUTE D'UZES PROLONGEE
30500 SAINT-AMBROIX

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

- Participation au FUL Département de l'Ardèche (fonds unique logement)
- Les Logis Cévenols : demande de garantie d'emprunts
- Un toit pour tous : signature d'une convention d'utilité sociale
- Prolongation de la convention de participation au Fonds LOCCAL
- Justice de proximité

LES FINANCES

- Comptes administratifs 2020 et affectation des résultats
- Comptes de gestion 2020
- Vote des taux de la fiscalité 2021
- Vote de la TEOM pour 2021
- Vote du produit GEMAPI attendu pour 2021
- Vote de la redevance spéciale pour 2021
- Vote du budget 2021 : budget principal
- Vote des subventions 2021
- Convention avec les associations pour 2021
- Vote du budget ZAE FABIARGUES 2021
- Vote du budget ZAE TERRE DE BARRY 2021
- Vote du budget ATELIERS RELAIS 2021
- Liste des marchés conclus en 2020
- Attributions de compensation pour 2021
- Admissions en non-valeur
- Demande de contribution financière Espace Gard Découvertes

LE PERSONNEL

- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
- Règlement de formation 2020
- Tableau des effectifs au 1^{er} avril 2021
- Recrutement d'un chargé de mission Petites Villes de Demain

L'ENFANCE JEUNESSE

- Convention avec le RAM (Relais des assistants maternels)

LA CULTURE

- Signature de la convention de partenariat avec le Département du Gard pour le développement de la lecture publique et du soutien au fonctionnement et à la gestion de la bibliothèque

LES PISTES DE DFCI

- Demande de subventions pour travaux de normalisation de pistes et points d'eau DFCI
- Répartition des charges de gestion administratives de la DFCI.

LES DECISIONS :

DECISION N°02-2021 :

Marché de Maîtrise d'Œuvre DFCI - Normalisation des pistes K2 et K6

Dispositions transitoires pendant la crise sanitaire

Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

La réunion du conseil communautaire se tiendra à huis clos.

La quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls présents.

Les membres du conseil communautaire peuvent disposer de deux pouvoirs.

Il vous est demandé de confirmer votre présence afin de faire le décompte prévisionnel du quorum, et de préciser les pouvoirs donnés.

Comptant sur votre participation,

En cas d'empêchement, ou pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame MOURARET Brigitte, en charge du suivi du dossier, au 04.66.83.77.90. Merci.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président.
Olivier MARTIN



Pièces Jointes :
Note de Synthèse
Budgets